

Réunion du CCAS du 01 avril 2021

Présents :

- Amandine SCHLIENGER-MORETTI
- Maria PIETRZYKOWSKI
- Danielle GUILLAUME
- Noël BELLI
- Éric MARTINEZ
- Bernadette MUTH
- Céline RACADOT
- Sophie MORREALE
- Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

- Françoise SALVI représentée par Noël BELLI
- Christelle TEKRANE représentée par Céline RACADOT

Ordre du jour :

- Approbation de la modification du compte-rendu du conseil du 19/01/2021
- Approbation du compte-rendu du 15/03/2021
- Compte de Gestion 2020
- Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat
- Créance en non-valeur
- Budget primitif 2020
- Adhésion à UNCCAS
- Questions diverses

La modification du compte-rendu du conseil du 19/01/2021 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil d'administration précédent est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Compte de Gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 du CCAS a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le Compte de Gestion du CCAS du Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du CCAS pour le même exercice.

Point 2 : Compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu les conditions d'exécution du budget 2020.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2020 du CCAS, joint en annexe, arrêté comme suit :

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|------------------|----------------|-----------|----------------|----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Prévu | 14 748,44 | 14 748,44 | 0,00 | 0,00 |
| Réalisé | 9 233,43 | 14 347,02 | 0,00 | 0,00 |
| Reste à réaliser | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Point 3 : Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 365.15 €
- un excédent reporté de 4 748,44 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 5 113,59 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (002) de 5 113,59 €

Point 4 : Créance en non-valeur

Monsieur le Vice-président expose au conseil d'administration la demande de la trésorerie de Longwy d'admettre en non-valeur la créance de 22 € correspondant à un remboursement irrécouvrable (remboursement URSSAF).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil d'administration ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Point 5 : Budget Primitif 2021

Monsieur Noël BELLI, Le Vice – président propose au Conseil d'Administration, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du CCAS, arrêté en équilibre comme suit :

- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 11 113,59 €
- Recettes de fonctionnement : 11 113,59 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le budget 2021 du CCAS.

Point 6 : Adhésion à UNCCAS

Le conseil d'administration du CCAS de Mexy après avoir pris connaissance des statuts et des buts de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale considérant l'intérêt pour le CCAS de Mexy d'adhérer à cette association et de bénéficier d'une partie de ses conseils techniques et de ses publications.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré :

Décide à l'UNANIMITÉ

Art.1 : d'adhérer à l'UNCCAS, dont le siège est situé au 11 rue Louise Thuliez, 75019 Paris

Art. 2 : de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par l'UNCCAS.

Point 7 : Questions diverses

- **Cessation d'activité Saveur d'autan.**

La société Saveur d'autan a décidé d'arrêter son activité professionnelle. La reprise des portages de repas sera maintenant avec l'Auberge du Relais situé sur Haucourt. Les personnes bénéficiant de ce service ont été informées du changement de fournisseur. Une convention avait été signée avec Saveur d'Autan pour une participation du CCAS de 0.70cts par repas.

Mme Amandine SCLIENGER-MORETTI a pris contact avec la gérante de la société Auberge du Relais. Une rencontre est prévue le vendredi 2 avril afin de discuter l'établissement d'une convention.

- **Dossier d'aide**

Suite au courrier « aides aux familles » diffusé sur l'application ONE des écoles, un dossier « demande d'aide » a été rédigé afin de faciliter la collecte des informations et des documents justificatifs.

- **Vaccination – point sur la situation**

Actuellement plus de 70% des personnes des + 75 ans ont été vaccinées.

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI avise des bonnes relations entretenues entre Dr Vauthier en charge du centre de vaccination de la plaine des jeux et la responsable des transports TGL qui ont permis la réussite de cette campagne sur la commune.

Mme Céline RACADOT félicite la réactivité dans l'organisation des inscriptions des personnes et la transmission des informations aux différents acteurs. Elle souligne en comparaisons d'autres communes sur le territoire, le taux atteint aussi élevé.

M Noël BELLI informe que l'assurance maladie effectue un rappel téléphonique pour les personnes de + 75 ans non-vaccinées.

M Frédéric WILMIN évoque de la possibilité du transfert du centre de vaccination de Longwy sur la salle des fêtes « René Martini ».

Information OHS

M Noël BELLI cite un courriel reçu concernant une nouvelle antenne :

« la Cellule de Coordination en Santé-Pays Haut portée par l'OHS de Lorraine et soutenue par l'ARS a vu le jour le 1er décembre 2020.

La CCTS-Pays Haut a pour mission la coordination des parcours complexes sans distinction

d'âge et/ou de pathologie, elle ne se substitue pas aux dispositifs existants et respecte les missions de chacun.

Les coordinatrices ont pour objectif de mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires afin d'optimiser le parcours de vie des patients, de favoriser le repérage de la fragilité aux urgences et de faciliter le lien ville-hôpital.

Les coordinatrices peuvent être sollicitées par les médecins traitants du territoire et les professionnels de santé de l'Hôpital de Mont St Martin. Si vous êtes face à une situation complexe, n'hésitez pas à en parler au médecin qui pourra nous solliciter.

Cette antenne a pour but d'accompagner les personnes lors de leur sortie ou entrée en hôpital dans la mise en place des aides et services pour le maintien au domicile.

M. Noël BELLI émet la possibilité d'organiser une rencontre avec les coordinatrices pour échanger sur leurs services.

Personnes âgées – espace vert

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI suite aux échanges avec des personnes âgées veuves, une difficulté pour faire l'entretien de leurs espaces verts est ressortie.

Afin de répondre à cette demande, Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI propose une éventuelle collaboration avec AIEM de Chenières. Le but est de créer un projet social.

Une première prise de contact a été réalisée pour organiser une rencontre avec le responsable de service paysagiste.

Maison du département

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI informe de la campagne des aidants organisée par la maison du département.

Des outils sont mis à la disposition afin de les identifier et les accompagner.

Un courrier d'information peut être diffusé afin de recenser les aidants sur la commune.